

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

10

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 23 mai 2016



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : Mme FERRIERE

Membres présents : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - M. PRIBETICH - Mme MODDE - M. DESEILLE - Mme TENENBAUM - M. MARTIN - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - Mme CHARRET-GODARD - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - M. DECOMBARD - Mme ZIVKOVIC - M. MASSON - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - Mme REVEL - M. JULIEN - M. PIAN - Mme PFANDER-MENY - Mme ROY - Mme MARTIN-GENDRE - Mme HERVIEU - Mme DURNERIN - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - M. LOVICHY - Mme HILY - Mme CHEVALIER - Mme TOMASELLI - Mme AKPINAR-ISTIQAM - M. BARD - M. BORDAT - M. DIOUF - Mme OUTHIER - Mme ERSCHENS - Mme VANDRIESSE - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. CHEVALIER - M. BOURGUIGNAT - M. AYACHE - M. BONORON - Mme DESAUBLIAUX - M. CAVIN

Membres excusés : Mme POPARD (pouvoir M. PRIBETICH) - Mme TROUWBORST (pouvoir M. DESEILLE) - M. FAVERJON (pouvoir MME HERVIEU) - M. GRANDGUILLAUME (pouvoir MME TOMASELLI) - M. ROZOY (pouvoir MME FERRIERE) - M. HOUPERT (pouvoir MME OUTHIER) - M. HELIE (pouvoir M. AYACHE)

OBJET

DE LA DELIBERATION

Vigilance attentat dans les groupes scolaires – Mise en œuvre de mesures pour le renforcement de la sécurisation des élèves et des bâtiments - Définition du programme et de l'enveloppe financière – Demande de subvention

Madame Dillenseger, au nom de la commission de l'éducation, de la petite enfance, des sports et de la jeunesse, expose :

Mesdames, Messieurs,

Les attentats terroristes de 2015 conduisent à un questionnement collectif et à la mise en œuvre de mesures de sûreté dans les établissements scolaires. L'objectif est de répondre à une menace sérieuse, diffuse et multiforme par des mesures adaptées. Les services de gendarmerie et de police, la Préfecture, le Rectorat d'académie, les directeurs d'écoles, la Ville, tous se mobilisent pour la sécurité des enfants.

L'Éducation nationale a déployé un certain nombre de mesures dans les établissements scolaires.

Parmi ces mesures :

- des exercices d'évacuation en dehors de l'enceinte scolaire ou de confinement ont été réalisés,

- un diagnostic sécurité en vue de préconisations de travaux de sécurisation a été élaboré, en lien avec les services de sécurité publique,

- deux conseils d'écoles extraordinaires ont été organisés en vue d'informer les familles des mesures prises en matière de sécurité et de présenter un guide édité par l'Éducation nationale définissant une méthodologie et proposant des actions à conduire.

L'ensemble des personnels a été sensibilisé à une vigilance constante dans le respect des consignes reçues.

De son côté, la Ville a recensé et répertorié les demandes de travaux de sécurisation émanant des directeurs d'écoles, puis s'est rapprochée des référents sûreté de la police nationale pour valider et prioriser les actions à réaliser.

Les mesures prioritaires à mettre en œuvre sont :

- installation de cornes de brume manuelle à piston dans l'attente d'une codification sonore au niveau national permettant le déclenchement des alertes,

- installation de visiophones dans l'ensemble des établissements permettant le contrôle des entrées.
Par ailleurs, la Ville de Dijon propose de prendre des dispositions afin de sécuriser les conteneurs à déchets des écoles.

Pour tous les groupes scolaires, des points de stockage ont été définis de manière concertée en vue d'éviter des dégradations. Des diagnostics ont donné lieu à deux types de préconisations destinés à protéger les conteneurs, variables selon le degré de vulnérabilité des sites :

- des abris béton,

- des palissades en acier galvanisé.

Aucune mesure ne serait prise pour les groupes scolaires disposant de locaux dédiés où pour les sites dans lesquels les conteneurs ne sont pas visibles de l'extérieur et abrités des regards à l'intérieur des enceintes.

Au-delà de ces travaux de sécurisation, l'ensemble des personnels a été sensibilisé à une vigilance constante dans le respect des consignes reçues, ainsi qu'à une optimisation des durées de séjour des conteneurs sur les trottoirs en fonction des horaires de collecte.

L'enveloppe financière prévisionnelle de l'ensemble de ces mesures est estimée à 500 000 € HT. Dans ce cadre, des subventions sont susceptibles d'être accordées et qu'il convient de solliciter.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - adopter le programme proposé de mise en œuvre de mesures pour le renforcement de la sécurisation des élèves et des bâtiments ;

2 - arrêter le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération à 500 000 € HT ;

3 - solliciter l'ensemble des subventions susceptibles d'être accordées pour le financement de cette opération au taux maximum ;

4 - dire que le financement sera assuré sur les crédits ouverts au budget 2016 et sur les exercices budgétaires suivants ;

5 - m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ